N° DÉCEMBRE 2021
147

MAROMME MA VILLE

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



CITOYENNETÉ :
DROITS & DEVOIRS DES HABITANTS

SOLIDARITÉ :
MAROMME AGIT CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES

RÉTROSPECTIVE :
RETOUR SUR UNE ANNÉE 2021 INSOLITE

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

OCTOBRE

20 LEEROY FAUVEL

NOVEMBRE

15 OUMOU KABA

MARIAGES

NOVEMBRE

20 LAURA THIESSE ET SAHLI MONTASAR

DÉCÈS

OCTOBRE

26 SOPHIE QUESTEL
31 MARIA ROSA DE FARIA
31 HUGUETTE BINET

NOVEMBRE

05 MICHELLE BERNAY
07 LOUIS LOPES
09 THÉRÈSE HUVEY
17 PAULETTE BLAINVILLE
21 SIMONE LEFEBVRE

Mairie Place Jean Jaurès

Accueil & Standard **02 32 82 22 00**

Accès réglementé UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h15

Point relais de proximité

Bibliothèque Jean Boccace - Parc de Signa Quartier de La Maine

Accueil & Standard **02 32 82 22 09**

Accès réglementé UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
le vendredi et le samedi de 14h à 18h

Police Municipale 06 34 54 59 65

ou par mail : messagerie.citoyenne@ville-maromme.fr

Internet : www.maromme.portailcitoyen.eu

Allo communauté

Numéro vert de la Métropole Rouen Normandie - 7jrs/7 - 24h/24

0 800 021 021

ou sur internet

www.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole

Permanences du Maire

David Lamiray reçoit dans son bureau les personnes munies d'un pass sanitaire ou propose des entretiens téléphoniques et des visioconférences.

Prise de rendez-vous : 02 32 82 22 00

www.maromme.fr

Toute l'actualité de la ville est à retrouver :

sur l'application "**MarommeMaVille**"
(à télécharger sur votre smartphone ou votre tablette)

sur le site **www.marommeactu.fr**

et sur les réseaux sociaux : ***MarommeMaVille***

Twitter Facebook Instagram

MAROMME, MA VILLE
Éditeur : **Mairie de Maromme**
Directeur de la publication : **David Lamiray**
Réalisation graphique, prises de vues, rédaction : **Anne Cordenie, Christopher Gilbert, Bruno Huré, Marie-Claude Masurier, Maxime Morlaine**
Impression : **Imprimerie IRS**
Distribution : **Ville de Maromme**

Contact :
communication@ville-maromme.fr

- Document imprimé sur papier certifié 100% recyclé. Ecolabel Européen -

LA SOLIDARITÉ
SOUS TOUTES SES FORMES



« *Le temps est le seul contenant qui pèse plus lourd quand on le vide* » disait Vladimir Jankélévitch. Aussi drôle et alambiquée soit-elle, cette formule se révèle aujourd'hui d'une clarté étonnante pour nous. L'année 2021 qui s'achève bientôt nous a montré combien le temps était complexe et insaisissable. Entre les phases d'incertitude et d'attente (parfois d'ennui) dues aux restrictions ou aux consignes liées à l'épidémie et les moments d'accalmie et de liberté retrouvée, il nous a fallu inexorablement faire preuve d'une adaptabilité insoupçonnée et d'une imagination débordante. Avec l'équipe municipale, avec mes collaborateurs, avec nos partenaires que j'ai sollicités en permanence, nous sommes restés constamment à votre écoute et aux aguets, sans relâche, attentifs et volontaires pour engager les solutions qui puissent amortir les répercussions que pouvait créer, dans votre quotidien, ce temps arythmique. Durant toute cette année, nous nous sommes concentrés à mettre au coeur de nos actions la solidarité sous toutes ses formes. Lors de ce troisième confinement poussif qui ne disait pas son nom, nous sommes restés en alerte, vigilants vis-à-vis des personnes les plus vulnérables, vis-à-vis des personnes les plus fragiles.

Dans le même temps et le même esprit, nous avons porté nos efforts à anticiper l'avenir. Nous avons tenu à soutenir financièrement la pratique sportive, culturelle et associative en débloquant 40 000 euros pour favoriser, sans exclusion, le retour de l'activité. Nous avons augmenté les budgets d'un été à Maromme, du banquet des seniors et d'autres manifestations dès qu'elles pouvaient se tenir afin d'en élargir la participation au plus grand nombre. Nous avons maintenu et amplifié nos combats envers les luttes contre les inégalités et les violences, en faveur de la prévention et de la sécurité. Nous nous sommes, sans réserve, engagés envers le développement durable et notre cadre de vie. Avec la création d'un comité citoyen pour la transition écologique et solidaire, mais aussi avec une première édition du mois de l'environnement, événement participatif et foisonnant, nous nous sommes projetés collectivement pour faire de Maromme, une ville agréable et durable. Malgré les incertitudes, nous avons su durant toute cette année nous montrer à la hauteur des enjeux en nous appuyant sur ce qui fait notre force : notre capacité à nous rassembler et à être solidaires.

David LAMIRAY
Maire de Maromme
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie

RÉTROSPECTIVE 2021

LA PIQÛRE DE RAPPEL !

Tout le monde s'en souvient, chacun a fini l'année 2020 un peu abasourdi et éreinté, un tantinet sceptique et inquiet sur ce qu'allait réserver 2021. Certes, la plupart étaient contents d'en finir avec cet an vain si épuisant, mais restaient balancés sur le fait de pouvoir espérer des jours meilleurs avec cette épidémie qui jouait les prolongations. À bien y regarder, doucement, mais sûrement, la vie a tout de même repris avec ses joies et ses contrariétés, ses projets et ses ambitions, avec cette volonté d'avancer, avec cette aspiration à renouer avec le champ des possibles, de nous rassembler toujours et encore. D'ailleurs, à Maromme, c'est peut-être cette volonté des habitants de se retrouver qui a marqué cette année, comme la plus belle de des résistances.





L'année démarre doucement. Janvier inaugure et augure ce que sera 2021. Les toutes **premières injections du vaccin contre la Covid-19** sont en effet inoculées aux 79 résidents des Aubépins. Fin janvier, suite aux accidents à répétition sur l'A150 et le décès d'une jeune femme, **David Lamiray s'indigne et somme le Préfet** d'engager des travaux de sécurisation.

Le 2 février, pour la première fois dans l'histoire de la ville, crise sanitaire oblige, les élus votent le budget par écrans interposés. Une chose est claire, financièrement, la Ville est en très bonne santé. **Diffusée en direct sur youtube, cette séance plénière est suivie par près de 500 internautes.** Il en ressort que la solidarité, l'écologie et la modernisation de la ville forment les axes forts de l'action municipale à venir. Sans tarder d'ailleurs, les 12 et 13, les élus investissent la galerie de Super U pour **une grande collecte solidaire de produits d'hygiène féminine.** 1m^3 a ainsi été recueilli pour la lutte contre la précarité menstruelle.

Le 8 mars suivant, Maromme expose rue des Martyrs quelques grands noms des luttes féministes et affiche son combat pour l'égalité à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes. **Une allée du quartier Simone Veil est dénommée Gisèle Halimi.**

Le 3 avril, de **nouvelles mesures sanitaires restrictives** entrent en vigueur partout en France. Comme les fois précédentes, **les services municipaux se mobilisent**

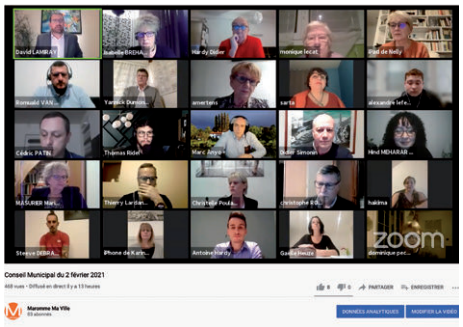











pour accompagner les plus fragiles. Les élus décident également de procéder à une remise importante des tarifs de l'école de musique pour l'année en cours. Le 7, une grande dame de 95 ans tire sa révérence et c'est toute une ville qui pleure son ancienne maire. Le 19, **un hommage républicain et solennel est rendu à Colette Privat** place Jean Jaurès auquel de nombreuses personnalités et amis participent. Les élus proposent d'attribuer le nom de Colette Privat à l'actuel jardin de l'Académie. À la Maine, deux soeurs, Alice et Jade (9 et 3 ans), profitent de leurs vacances pour offrir aux Marommais une petite leçon de citoyenneté en nettoyant la forêt. Dans le quartier des Grosses Pierres, **une réfection complète des trottoirs** est menée et le plan de circulation revu. **De son côté, la Police municipale investit internet et lance son portail citoyen,** une plateforme numérique d'information sur laquelle les habitants peuvent directement déposer leurs doléances. De son côté, la Métropole Rouen Normandie met en place **un dispositif d'alerte SMS** sur les risques industriels et naturels.

Début mai, les mesures sanitaires s'allègent. Les associations et les services s'organisent. **Des séances sportives en plein air se multiplient**. Le 26, Nicolas Mayer-Rossignol, David Lamiray et les élus s'offrent un petit tour de vélo. **La Balade du Cailly est inaugurée.** Désormais, les habitants de la Clérette peuvent rejoindre ceux du quartier Dumont d'Urville en toute sérénité le long de la rivière. À la Maine, le tant attendu **pôle santé ouvre ses portes** à la satisfaction des habitants du quartier. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, **la Ville décroche son deuxième sourire** du label national "Commerce et artisanat dans la ville". **La crèche Liberty s'installe avec ses 40 places** à la Poudrerie Royale.









Au mois de juin, soucieuse de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi de participer à la reprise des activités sportives et culturelles, **la Ville adresse à tous les enfants Marommais un chéquier d'un montant de 40 euros pour leur adhésion dans les associations.** 57 000 euros (17 000 de la Métropole) sont consacrés à ce dispositif. Le 17, suite à une détérioration d'un plafond dans une classe, **l'école élémentaire Thérèse Delbos est fermée.** La maison municipale des associations et le complexe sportif Paul Vauquelin sont réquisitionnés pour l'accueil de l'école Delbos. Le 27, au deuxième tour de scrutin, **David Lamiray et sa colistière Brigitte Manzanares sont réélus au Conseil départemental.**

Début juillet, c'est une célébrité qui traverse les rues de la ville. **La roue Tifine, monument du patrimoine, est acheminée par convoi exceptionnel** au bas de la côte de la Valette pour y être préservée et valorisée. Avec les vacances, la Ville est bien décidée à retrouver ses couleurs et ses valeurs. **L'opération "un été à Maromme" est amplifiée**. Le centre de loisirs propose de nombreuses sorties aux enfants et le parc Signa devient le haut lieu des loisirs. Les rendez-vous avec le public se multiplient. Chaque semaine, des concerts sont organisés. Le 13 juillet, **3 feux d'artifice sont tirés dans la ville** pour éviter les rassemblements trop importants. Du côté de l'école Thérèse Delbos, les nouvelles ne sont pas bonnes. Les experts rendent leur verdict. L'école ne rouvrira pas ses portes à la rentrée. Une course contre la montre est engagée pour les services techniques afin de permettre l'accueil des élèves au mois de septembre. Au mois d'août, à la demande de la Municipalité, le photographe Manuel Ano scrute le lit de la rivière du Cailly. Ses clichés sont exposés rue des Martyrs pour alerter le public sur la fragilité de ce milieu naturel et dénoncer la pollution.

La rentrée des classes s'effectue sans problème à Thérèse Delbos comme




















dans toutes les autres écoles grâce à la mobilisation de tous les services. **Septembre restera le mois le plus intense de l'année.** Les élus profitent du Forum des Associations pour lancer pêle-mêle **un comité citoyen pour une transition écologique et solidaire** et leur première édition du mois de l'environnement. Le ton est donné et les habitants ne se font pas prier. La démonstration en est d'ailleurs faite lors des différents **nettoyages de quartiers** auxquels de nombreux Marommais sont venus prêter main forte. Le 13, la Ville signe **une convention de partenariat avec les coiffeurs et la start-up Capillum,** spécialisée dans le recyclage des cheveux. Maromme devient la première ville de France à s'impliquer autant sur le sujet. Le 19, **Maromme emboite les pas à Angers ou encore Paris pour une journée sans voiture.** La rue des Martyrs est fermée aux automobilistes afin de laisser libre cours aux cyclistes et piétons.

Le 26, des artisans et des commerçants se retrouvent le long de la balade du Cailly pour **un marché de l'environnement 100% filières courtes** qui clôture ce mois ad hoc.

Après un mois de septembre consacré à l'écologie, la solidarité s'impose en octobre. Le bleu et le rose dominent. Le 4, **une marche bleue** rassemble de nombreux marommais dans le cadre de **la semaine nationale de sensibilisation sur la place des seniors dans notre société.** France 3 choisi Maromme pour illustrer le lancement de cette campagne. Plusieurs rendez-vous sont organisés. Le 9, une autre marche, rose celle-ci, est organisée pour récolter des fonds pour la ligue contre le cancer. Le 14 se joue la **première partie du banquet des seniors**. Pour permettre sa tenue dans un contexte de crise sanitaire, les élus décident de l'organiser sur deux jours. Le lendemain donc, les artistes remontent sur la scène de Beaumarchais pour assurer le spectacle face aux convives. Le 24, **un défilé de mode et une conférence** marquent le point d'orgue de **l'opération de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, Octobre Rose.**

Le 29, les derniers frissons se font ressentir à la médiathèque. C'est la clôture d'un **mois de la peur** durant lequel les Marommais auront eu 20 fois l'occasion de trembler.

En novembre, les initiatives solidaires se poursuivent avec la mise en place d'un **permis de louer** visant à lutter contre les logements insalubres. Les violences intrafamiliales sont également un sujet de préoccupations. Plusieurs mesures importantes sont adoptées. **La signature d'une convention avec l'association "Les Papillons"** permet désormais aux enfants victimes de maltraitance de se signaler grâce à des boîtes aux lettres installées dans différents endroits de la commune. La Ville décide également de réserver **un logement d'urgence** pour toutes les personnes victimes de violence. Enfin, Maromme Ma Ville fait sa Une sur l'un des projets très importants à venir, **l'agrandissement du Parc de l'Hôtel de Ville** dans lequel s'esquisse la future mairie. Maromme reste fidèle à ses principes... une ville qui bouge, une ville qui change.

VIOLENCES INTRA-FAMILIALES



MAROMME PROTÈGE LES VICTIMES

AUJOURD'HUI ENCORE, LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES CONSTITUENT L'UNE DES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS LES PLUS RÉPANDUES, LES PLUS PERSISTANTES ET LES PLUS DÉVASTATRICES, EN FRANCE COMME DANS LE MONDE. ELLES DEMEURENT ÉGALEMENT L'UNE DES MOINS SIGNALÉES EN RAISON DU SILENCE, DE LA STIGMATISATION VOIRE DU SENTIMENT DE HONTE QUI LES ENTOURENT.

Cette année, la Ville de Maromme relance donc deux nouvelles campagnes de sensibilisation pour alerter la population et tenter d'enrayer ce phénomène tragique. La rue des Martyrs de la Résistance accueille, depuis le 25 novembre et pour la deuxième fois consécutive, une exposition en lien avec la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. En parallèle, des étuis à baguette publicitaires, spécialement réalisés pour l'occasion, sont également distribués par la plupart des boulangeries de la commune, afin d'assurer une diffusion locale du message et une visibilité au coeur de chaque foyer.

Au-delà de ces actions de communication, la Municipalité a également pris la décision d'étendre son périmètre d'intervention en matière de protection des victimes. Le 19 octobre dernier, à l'occasion d'une séance plénière du Conseil Municipal, les élus ont ainsi adopté une délibération relative à la mise à l'abri des victimes de violences intra-familiales.

« Dans un contexte économique et social dégradé, où des marommais(e)s peuvent voir à tout moment leur vie basculer, il est plus que jamais nécessaire d'informer, de dénoncer, et surtout d'agir pour soutenir les victimes de ces violences intolérables. » avait alors déclaré David Lamiray, en préambule des échanges sur le sujet.

Il faut dire que les différents indicateurs relatifs à ces phénomènes font en effet état d'une forte hausse du nombre de cas recensés depuis le début de la crise sanitaire...

Un dispositif de mise à l'abri et d'accompagnement social

Ces dernières années en France, plus de 200 000 personnes - dont plus 80 % de femmes - sont en effet victimes de violences domestiques. Le logement familial étant le lieu où s'exercent principalement ces brutalités, beaucoup d'entre elles préfèrent partir, provisoirement ou définitivement, afin de se mettre en sécurité avec leurs enfants, le cas échéant.

La question du relogement occupe alors une place prépondérante tout au long du difficile et douloureux parcours que doivent entreprendre les victimes pour s'extraire de leur situation et se reconstruire. Si la plupart s'établissent chez des tiers, à l'hôtel ou au sein de structures adaptées, force est de constater que les solutions d'accueil restent encore insuffisantes pour répondre aux besoins actuels.

C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé de renforcer son engagement en se dotant d'un logement de mise à l'abri. Ce dernier permet désormais d'héberger les victimes qui se voient contraintes de quitter leur domicile conjugal en urgence et de leur proposer un accompagnement sur le plan social, juridique, administratif, médical, voire psychologique par l'intermédiaire du CCAS.

L'établissement constitue un outil supplémentaire pour les agents du centre communal d'action sociale, qui ont pour mission d'accueillir et d'accompagner les victimes, tout en coordonnant les actions mises en place durant la durée de l'hébergement.
À l'occasion de cette prise en charge, les opérateurs évaluent chaque situation individuellement et mettent en œuvre un plan d'aide, négocié avec les personnes accueillies, visant à assurer leur sécurité et à recouvrer à terme leur autonomie.

En outre, les besoins des victimes étant bien souvent multiples, la commune continue de collaborer avec l'ensemble de ses partenaires publics et associatifs - via notamment la convention-cadre signée en 2018 avec le Département de la Seine-Maritime et relative au réseau Grand-Rouen « violences intrafamiliales » - dans le respect des dispositions prises à l'occasion du Grenelle contre les violences conjugales.



À SAVOIR

Accessible 24h/24 et 7j/7, *le 3919 est le numéro national de référence à destination des femmes victimes de violences et de leur entourage. Il garantit une écoute, une information et une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.*



Visuel de l'étui à baguette qui sera distribué dans les boulangeries de la ville



LA VILLE DE MAROMME PROPOSE

La parade du Père Noël

SAMEDI 18 DECEMBRE

10H PARC SIGNA

13H30 STADE PAUL VAUQUELIN

14H30 RPA PICAN

15H00 PLACE JEAN JAURES

15H30 PORTES DE LA VILLE

16H30 PLACE JEAN JAURES

17H STADE PAUL VAUQUELIN



L'IMAGE DU MOIS



L'IMAGE DU MOIS. On a choisi ce cliché pris à l'occasion du traditionnel rendez-vous des riverains de la rue des Forrières. Plus de 80 habitants du quartier se sont retrouvés pour une joyeuse fête du hareng en plein air. Un exemple à suivre !

Vous aussi, partagez votre photo du mois : communication@ville-maromme.fr
ou sur Instagram avec les mentions #maromme et #marommemaville



INITIATIVE. C'est mon Patrimoine.

Ce projet mené par Olivier Gosse et Loïc Seron (compagnie Art-Scène), a été réalisé à la Corderie Vallois en collaboration avec le Service Enfance Jeunesse et les jeunes des Centres de Loisirs de Maromme. Il s'agit là d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle qui permet aux jeunes de s'adonner à la création dans des lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires et de favoriser leur accès à la culture.
En ont découlé de nombreux ateliers, tels que la conception de cartes postales, des reportages photos ou encore des rencontres intergénérationnelles.
Une exposition, qui s'est tenue du 5 novembre au 1er décembre à la Corderie Vallois, a permis de conclure en beauté cette initiative réussie.



CULTURE. Gustave Flaubert, entre ombres et lumières.

Son œuvre monumentale a inspiré une multitude d'artistes normands qui, de tout temps, n'ont eu de cesse de vouloir la sublimer. Les expositions présentées le samedi 6 novembre au Séquoïa et à L'~~Académie~~ en sont une nouvelle preuve. Réalisées à 33 ans d'écart par les membres de l'association Imajeu, elles rendent un vibrant hommage au génie du romancier rouennais. Naturellement, David Lamiray et ses adjoint(e)s se sont rendus sur site, pour admirer les plus beaux clichés de ces talentueux photographes marommais et assister au vernissage de leurs 41e Rencontres photographiques.

CONCERTS. Extension du domaine de la musique.



Le 20 novembre, l'auditorium du conservatoire de musique accueillait un concert au titre évocateur : "Les Airs Vendangés".
De nombreux marommais étaient venus assister à cette représentation annuelle et partager, en plus du plaisir de la musique, un bel instant de convivialité.



Le 24 novembre, Ranghata une performance exceptionnelle entre digital et musique aux sonorités hindoustanies était proposée gratuitement à ~~L'Académie~~ du Shed.
Un concert en collaboration avec l'artiste Karen Eng, venue créer une œuvre visuelle en direct et en dialogue avec les musiciens.









COMMÉMORATION. Le devoir de mémoire est un chemin qui mène vers la paix.

David Lamiray, les élus, les anciens combattants et des habitants se sont réunis place Jean Jaurès pour commémorer le 103ème anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Au programme : dépôt de gerbes devant le monument aux morts, sonnerie aux morts, minute de silence suivi d'un discours de David Lamiray rappelant que ce rassemblement autour de la mémoire et le souvenir est la marque de l'engagement de chacun en faveur de la paix, mais aussi celui du devoir de résister à tous ceux qui menacent les valeurs de la République.

NOCE D'OR. Colette et Jean-Pierre se sont redis OUI !



Le 30 octobre dernier, Jean-Pierre et Colette Maillet ont réitéré, devant Annick Mertens et Christelle Poulain adjointes au Maire, l'engagement qu'ils avaient pris il y a 50 ans. Les époux, marommais de longue date, se sont rencontrés en 1969. Mariés 6 mois plus tard, ils ne se sont plus quittés depuis et sont les heureux grand-parents de trois petite-filles. Félicitations aux amoureux !

L'écho des réseaux et de la presse



Ce mois-ci, les journaux Côté Rouen, 76actu et 20 minutes ont consacré plusieurs articles à la poudrerie royale, le nouveau centre commercial marommais.

La Poudrerie royale, a pris place dans l'un des hauts-lieux historiques de la ville, situé aux abords du Cailly et dont les origines remontent au XVIIe siècle. Au cours de son existence, la manufacture a été détruite a plusieurs reprises, mais à chaque fois elle fut reconstruite, jusqu'à être transformée en filature au XIXe siècle. Aujourd'hui réhabilitée en un lieu commerçant, vivant et moderne, elle s'apprête à ouvrir un nouveau chapitre de son histoire.



ÉDUCATION. Heureux lauréat.e.s.

Le mercredi 10 novembre, et pour la 4e année, David Lamiray, Marie-Claude Masurier, adjointe à l'Éducation, et les élus ont eu le plaisir d'honorer les jeunes diplômés de la commune lors d'une cérémonie dans la salle Marianne. Au total, plus de 120 jeunes diplômés ont pu être invités et félicités. 90 d'entre eux ont été reçus au baccalauréat, 30 ont décroché leur CAP ! À cette occasion, les étudiants se sont vus offrir une enceinte connectée et ont pu échanger autour d'un cocktail dînatoire. Félicitations à tous ces diplômés et bonne continuation dans leur vie professionnelle et étudiante !

VIE ASSOCIATIVE. 50 ans de plaisir... et d'harmoniques.

David Lamiray a tenu à saluer la longévité et le dynamisme de l'accordéon club de Maromme et à rappeler que la culture était un socle de notre société. Au programme des festivités prévues par ce club bien connu des Marommais : une exposition retraçant ses 50 ans d'histoire, un concert à l'espace Beaumarchais avec, entre autres Gorka Hermosa, compositeur et accordéoniste espagnol, et une représentation "De la Vallée du Cailly au pays de Bray" à l'église Saint Martin, rassemblant de nombreux musiciens et choristes.





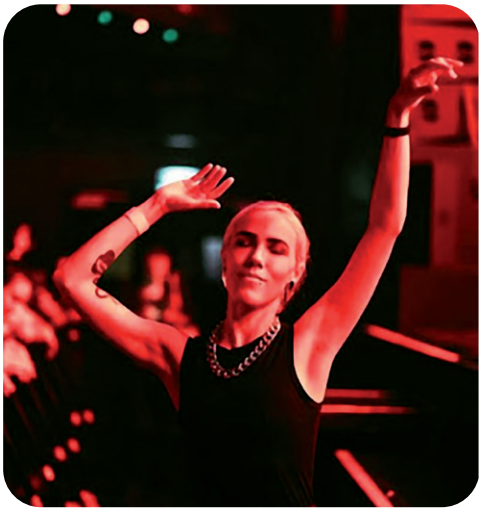

POUDRERIE ROYALE - CONCERT

Samedi 18 décembre



POUDRES SAISON 01

La Poudrerie Royale va accueillir la première édition du projet "POUDRES", un événement inédit consacré aux musiques électroniques et aux arts visuels.

Imaginé et produit par l'Atelier Lucien, ce concept singulier viendra dynamiser la galerie centrale, à l'occasion d'un weekend par mois, de décembre 2021 à mars 2022. Le vendredi sera consacré aux projections cinématographiques. Dans un cadre intimiste, petits et grands pourront ainsi venir se prélasser, de 21h à 23h, autour d'un bon film. Le samedi, ce sont les sonorités actuelles et les arts graphiques qui seront à l'honneur. De 22h à 4h du matin, au sein de décors immersifs, artistes débutants et confirmés présenteront leurs créations vidéos sur écran géant au rythme des DJ sets, pour un moment résolument festif...

Soyez prêts ! Le 18 décembre Cassie Raptor et l'Avant-Poste vont mettre le feu aux poudres !

BIEN VIVRE À MAROMME SE CONJUGUE AU PLURIEL. C'EST TOUS ENSEMBLE, PAR DE PETITS GESTES CITOYENS, QU'IL EST POSSIBLE DE RENDRE LA VILLE PLUS BELLE, PLUS AGRÉABLE, PLUS HUMAINE TOUT SIMPLEMENT. DE L'ÉLÉMENTAIRE RÈGLE DE POLITESSE AU RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES, CHACUN INFLUENCE, PAR SON ATTITUDE, LES RELATIONS DE BON VOISINAGE. DES RÈGLES QUI NE SONT PAS DES CONTRAINTES, MAIS BIEN LA BASE DU VIVRE-ENSEMBLE. COMME LE RAPPELLE D'AILLEURS LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789, «LA LIBERTÉ CONSISTE À POUVOIR FAIRE TOUT CE QUI NE NUIT PAS À AUTRUI". PETIT GUIDE, NON EXHAUSTIF À L'USAGE DES HABITANTS ET DES CITOYENS.

Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et les samedis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 je peux utiliser ma tondeuse ou tout autre **appareil de bricolage ou de jardinage bruyant**. *Arrêté 2021-274 art.6*

Pour la tranquillité de tous, les **chiens doivent être tenus en laisse**. *Arrêté 2012-216 art.4.* Leurs propriétaires se doivent de **ramasser les déjections** sous peine d'amende. *Arrêté 2012-215 art.8* Et, si ce même **chien aboie** et gène le voisinage, son maître doit tout mettre en oeuvre pour que cela cesse. *Arrêté 2021-274 art.8*

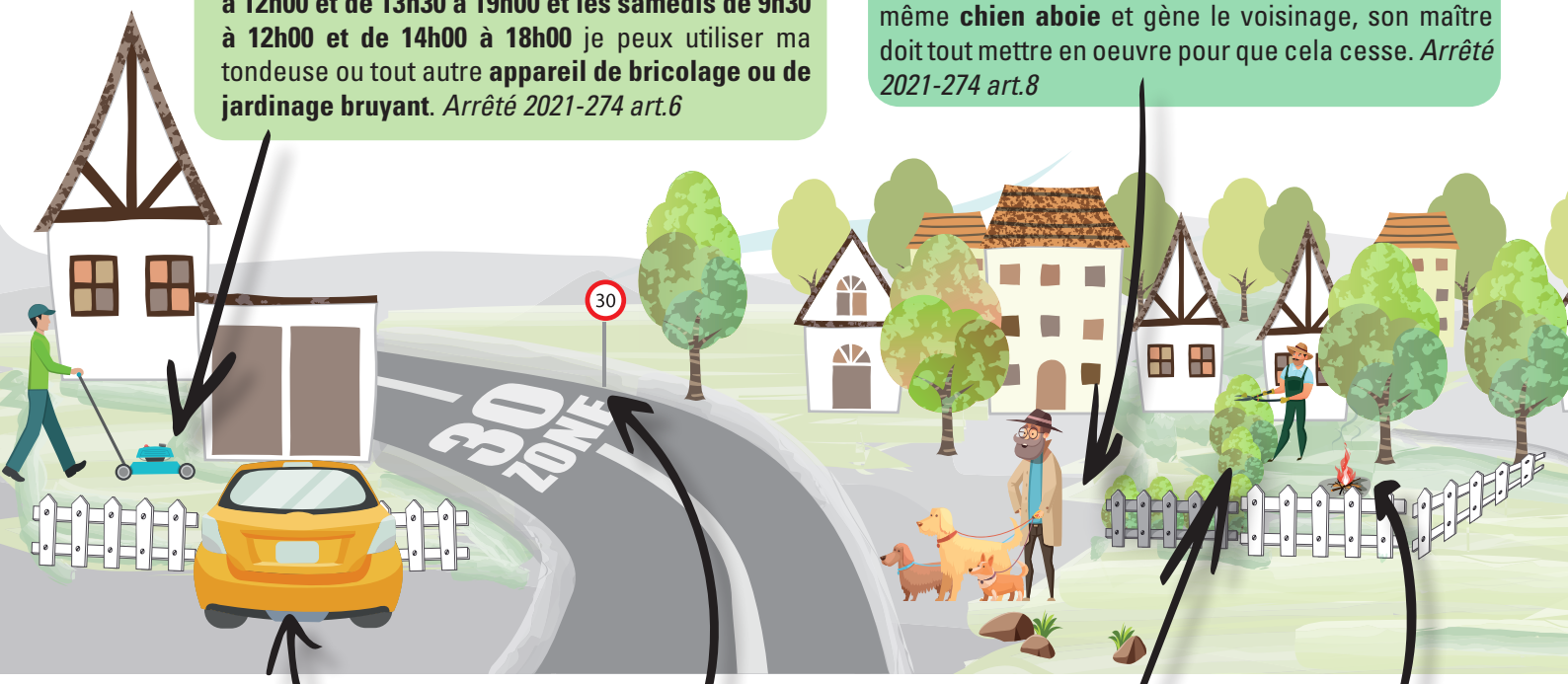

Le **stationnement** sur la voie publique, devant sa barrière ou son garage est interdit. *Article L417-1 du Code de la route*

Dans les zones à 20 ou 30 km/h, les **piétons sont prioritaires**, quel que soit l'endroit où ils traversent. *Article R110-2 du Code de la route*

Le **brûlage des végétaux** est interdit, sauf autorisation spéciale. *Arrêté 2012-215 art.6*

Pour l'**entretien des végétaux** en limite de propriété, le principe est simple ! Chacun taille le côté de haie qui dépasse chez lui. Sauf pour le dessus ou si celle-ci dépasse les 2m de haut, il revient alors au propriétaire de l'entretenir. De même, si cette dernière dépasse sur la voie publique. Attention, il n'en va pas de même pour les arbres. Afin de ne pas déséquilibrer leur pousse, seul le propriétaire ou locataire du terrain sur lequel il est implanté se charge d'élaguer ou de faire élaguer les branches. *Article 669 à 673 du Code civil* . **Les plantations** en bordure de propriétés doivent être au plus près à 50 cm de la clôture et ne doivent pas excéder 2m de hauteur. Au-delà, les végétaux doivent être plantés à au moins 2m de la clôture. Lorsqu'il s'agit d'arbres anciens, la prescription trentenaire prévaut. *Article 669 à 673 du Code civil*

LE VIVRE ENSEMBLE...
EN QUELQUES RÈGLES

Afin d'éviter la propagation de nuisibles tels que les rats, il est interdit de **donner à manger aux animaux** sur le domaine public ou privé si cela occasionne une gêne pour les voisins. *Arrêté 2012-215 art.12*

Nids de frelons, guêpes... Il appartient aux occupants de l'habitation concernée de gérer le nid. *Décret n°87-713 du 26 août 1987*



Propriétaire ou locataire, il me revient d'**entretenir le trottoir** et le caniveau au droit de chez moi (salage, déneigement...). En cas d'accident, ma responsabilité est engagée. *Articles L2212- du code des collectivités territoriales*

Les **dépôts sauvages d'ordures** sont bien sûr interdits, d'autant que d'autres solutions existent comme porter ses déchets à la déchetterie ou faire venir le service des encombrants de la Métropole. *Arrêté 2012-215 art.5*

Un déménagement, je contacte la mairie si je dois bloquer plusieurs places de stationnement ou **empiéter sur le domaine public** afin d'obtenir un arrêté de voirie. *Article L1311du code des collectivités territoriales*

Les **conteneurs à déchets** doivent être sortis **au plus tôt à 17h la veille** de la collecte et rentrés **au plus tard à 20h le jour même**. Pour le respect des personnels en charge du ramassage des ordures ménagères, ces derniers doivent obligatoirement être déposés dans des conteneurs avec couvercle. *Arrêté 2012-215 art.12*



Jeter ses papiers, mégots, canettes... sur la voie publique est interdit et passible d'une amende *Article R632-1 du Code pénal*

J'installe une **vidéoprotection** qui ne filme que chez moi, en aucun cas chez le voisin ou le domaine public.
Article 226-1 du Code pénal.

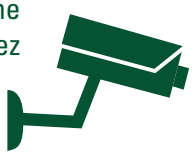



Un propriétaire doit tenir en bon état de fonctionnement la façade et les accessoires apparents de son bien. La loi a prévu une obligation de **ravalement** tous les 10 ans *Articles L. 126-2 et L. 126-3 du Code de la construction et de l'habitation.*

Utiliser son **drône** sur la voie publique est interdit, sauf autorisation spéciale. *Règlement européen 2018-1139*



Envie de repeindre l'extérieur, d'agrandir, de modifier, de démolir... mon logement. Je pense à contacter le service urbanisme au 02 32 82 22 00 pour connaître les démarches nécessaires. À savoir, **le permis de construire** concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher.Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à **déclaration préalable de travaux**.





Toute projection d'**eaux usées** et de produits chimiques tels que les peintures, huiles de vidanges... sont interdits sur la voie publique. *Arrêté 2012-215 art.11*



Les **chiens** dits dangereux, de garde, d'attaque ou de défense doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration en mairie. Il doivent être **tenus en laisse et muselés**. *Arrêté 2012-216 art.13*



DÉCHETS ORGANIQUES : UNE RESSOURCE À VALORISER

Tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes, fleurs fanées, mais aussi déchets alimentaires... Chacun produit une quantité importante de matières organiques qui peuvent être réutilisées. Des techniques simples permettent de les valoriser à la maison, plutôt que de s'en débarrasser. Aussi, la Ville met désormais à disposition de tous les habitants divers outils pour développer la pratique du recyclage, avec pour objectif de diminuer la production de détritus et les déplacements en déchetterie.

Le compostage

Dans le cadre du mois de l'environnement, la Ville a fait l'acquisition de 50 bacs à compost. Si une partie a été distribuée lors du Forum des Associations, 25 composteurs restent disponibles pour celles et ceux qui seraient intéressés.

Fonction : Le compostage permet de produire un engrais naturel qui redonne aux sols appauvris par le temps les matières nutritives nécessaires pour améliorer la croissance des végétaux.



Le broyage

Maromme a acquis, via la Métropole Rouen Normandie, deux broyeurs végétaux de 2500W qu'elle rend accessible sous la forme de prêts gratuits de 24h (sauf emprunt durant le weekend).

Fonction : Le broyage permet essentiellement de réaliser du paillis qui enrichit le sol, réduit la pousse des mauvaises herbes, protège de la sécheresse ou du gel et maintient l'humidité.



Adopter ces pratiques relève de l'intérêt collectif, tant par leur impact environnemental (réduire le volume de déchets et le recours aux produits phytosanitaires) que financier (réaliser des économies d'eau et de carburant).

Renseignements au 02 32 82 22 09



Protection du Cailly

un nouveau coup de filet

Après l'installation d'un dispositif d'étude en avril dernier, les services de la Métropole sont à nouveau intervenus pour mettre en place un filet anti-déchets, destiné à préserver le Cailly de la pollution.



130 kg de déchets récoltés en un peu plus d'un mois... La phase de test dans le Cailly s'était malheureusement révélée très concluante. Aussi, la Direction de l'Assainissement de la Métropole a-t-elle décidé de pérenniser ce système de lutte contre la pollution des cours d'eau. Situé à proximité du pont de la rue des Martyrs, le filet emprisonne les macro-déchets émanant du réseau pluvial avant qu'ils n'atterrissent dans la rivière. Un procédé relativement simple, mais extrêmement efficace, qui permet à la fois de quantifier les détritus en sortie d'exutoires, mais aussi d'identifier les différents types de pollutions par le biais des études scientifiques du LEESU (Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains).

SOLIDARITÉ

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Les 3, 4 et 5 décembre prochains se déroulera la grande opération caritative du Téléthon. Chaque année, des actions sont déployées partout en France pour soutenir la recherche et l'Association française contre les Myopathies (AFM). **À Maromme, comme toujours, l'association des Pas et des Lettres avance en tête des initiatives locales...**

Vente de brioches

Mercredi 1er décembre,
Marché de La Maine

Vendredi 3 décembre,
Marché centre-ville (03/12)

Samedi 4 décembre,
Stade Paul Vauquelin (04/12).

Balade (3km) Participation de 5€ minimum

Chocolat chaud offert à tous les participants.
Samedi 4 décembre - départ 13h30
Place Jean Jaurès

Loto (Réservation conseillée)

Buvette, restauration sur place. Nombreux lots à gagner !
Dimanche 5 décembre - ouverture 12h00
Espace Beaumarchais

Informations / réservations : 06 68 09 54 19



AVEC : LETACQ • LEFEBVRE • JS CREAT IF • VAPOT HOME • INTOX • MINETTE • PRESSING DE LANGE • AU FOURNIL DE L EGLISE • JD PUB • SUPER U • BRED • D CO BY SERENA • BERENG HAIR • A CORPS PARFAIT • PHARMACIE DU CAILLY – COTTARD MOTOS

LES CONCERTS de Noël

À partir du mercredi 15 décembre, le Conservatoire de Musique de Maromme organise une série de réprésentations sur le thème de Noël.



Mercredi 15 décembre

10h à la RPA Pican Cottereau

15h au Village des Aubépins

17h Conte musical à l'auditorium

20h Concert à l'église Saint Martin

Samedi 18 décembre

10h Conte musical à la médiathèque

Pass sanitaire obligatoire - Informations au 02 35 75 23 13

Mercredi 01 décembre



14h30
EIFFEL
Cinéma / Drame, Biopic

De Martin Bourboulon
Avec Romain Duris, Emma Mackey

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€

Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Jeudi 02 décembre



20h30
CARTMAN
Humour / One Man Show

Vous connaissez Cartman, mais sur scène, c'est Nicolas Bonaventure que vous allez rencontrer...

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 10€-15€ / Ext. 29€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Vendredi 03 décembre

20h30
EIFFEL
Cinéma / Drame, Biopic

Espace Beaumarchais

Samedi 04 décembre

09h30
RENDEZ-VOUS DES MAKERS
Loisirs créatifs / Dès 12 ans
Sans inscription

Découverte, partage d'expérience... Venez échanger et bidouiller autour de projets personnels et/ou collectifs utilisant des outils variés !

Médiathèque Le Séquoïa
02 76 08 17 00



14h00
GYMNASTIQUE
Sport

Marché de Noël et animation Baby-Gym

Gymnase Rabelais
La Persévérante : 02 35 75 14 20

17h00
TENNIS
Sport

Tournoi Double Surprise

Parc Signa - La Maine
Maromme Tennis : 02 35 74 87 98

18h00
HANDBALL
Sport

Match Seniors Masculins HB1

Gymnase Cauchy
Maromme Handball : 06 32 31 15 15

Dimanche 05 décembre

16h00
CONCERT
Norman Dixie-Coeur's / Jazz

Église Saint-Martin - Rue de l'église

Entrée libre

Mardi 07 décembre

14h00
MON RENDEZ-VOUS BIEN-ÊTRE
Lifestyle / Dès 15 ans
Sur inscription

Je me pose, je crée mon mandala...

Médiathèque Le Séquoïa
02 76 08 17 00

Mercredi 08 décembre

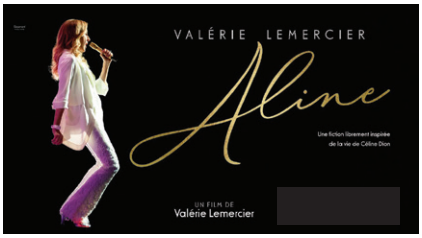

14h30
ALINE
Cinéma / Drame, Biopic

De Valérie Lemercier
Avec Valérie Lemercier, Sylvain Marcel, Danielle Fichaud

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€

Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Jeudi 09 décembre



20h30
BENJAMIN TRANIÉ
Humour / One Man Show

Venez vivre les 24h d'un restaurant autoroutier pas comme les autres...

Espace Beaumarchais

Cultura'Ma : 10€-15€ / Ext. 25€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Vendredi 10 décembre

20h00
FUTSAL
Sport

Match officiel - Phase 1, Groupe C

Gymnase Cauchy
ALDM Football : 07 69 65 16 01

20h30
ALINE
Cinéma / Drame, Biopic,

Espace Beaumarchais

Samedi 11 décembre

10h00
LES BÉBÉS LECTEURS
Culture / de 0 à 4 ans
sur inscription
Histoires, comptines et jeux de doigts pour donner le goût de lire aux tout-petits !



14h00
ATHLÉTISME
Sport
Animation jeunes
Gymnases Lesueur & Cauchy
EMSAM Athlétisme : 06 87 41 46 88

16h00
BADMINTON
Sport
Interclubs Nationaux (Top 12)
Gymnase Rabelais
MDMSA Badminton : 07 61 92 33 30

18h00
HANDBALL
Sport
Match Seniors Masculins HB1
Gymnase Cauchy
Maromme Handball : 06 32 31 15 15

Mercredi 15 décembre



14h30
LES BODINS EN THAÏLANDE
Cinéma / Aventure, Comédie
De Frédéric Forestier
Avec Vincent Dubois, Jean-Christian Fraiscinet, Bella Boonsang
Espace Beaumarchais
Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Jeudi 16 décembre



20h30
PAUL TAYLOR
Humour / One Man Show
Sur un ton corrosif, Paul Taylor mixe les langues dans son spectacle "So British ou presque" et s'attaque aux clichés français et britanniques.
Espace Beaumarchais
Cultura'Ma : 10€-15€ / Ext. 32€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Vendredi 17 décembre

14h00
ATELIERS DE CONVERSATION
Social / Dès 15 ans
Sans inscription
Venez discuter autour d'un café dans une atmosphère conviviale et chaleureuse... autour d'un thème différent à chaque fois.
Médiathèque Le Séquoïa
02 76 08 17 00

19h30
TENNIS DE TABLE
Sport
Championnat Masculin D3
Complexe Sportif Vauquelin
CAMA Tennis de Table : 06 81 16 73 65

20h30
LES BODINS EN THAÏLANDE
Cinéma / Aventure, Comédie
Espace Beaumarchais

Samedi 18 décembre

15h00
LE RENDEZ-VOUS DES GAMERS
Ludique / À partir de 7 ans
Sans inscription
Venez découvrir les jeux du Père Noël !
Médiathèque Le Séquoïa
02 76 08 17 00

Dimanche 19 décembre

10h00
TWIRLING BÂTON
Sport
Spectacle de Noël
Gymnase Cauchy
MajoTwirl Les Coyotes : 07 81 94 20 36

Mercredi 22 décembre



14h30
LE TRÉSOR DU PETIT NICOLAS
Cinéma / Comédie, Famille
De Julien Rappeneau
Avec Ilan Debrabant, Jean-Paul Rouve, Audrey Lamy
Espace Beaumarchais
Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Mercredi 29 décembre



14h30
LE LOUP ET LE LION
Cinéma / Aventure, Famille
De Gilles de Maistre
Avec Molly Kunz, Graham Greene (II), Charlie Carrick
Espace Beaumarchais
Cultura'Ma : 3,5€ / Ext. 5€
Billetterie en ligne :
www.espacebeaumarchais.fr

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, l'accès à la médiathèque et à l'espace Beaumarchais nécessite la
PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE
Pass sanitaire dans TousAntiCovid ou Pass sanitaire sur papier
La conformité du pass sanitaire sera vérifiée à l'entrée selon les règles en vigueur.



Pour connaître le nom :

Médecin de garde 116 117

Pharmacie de garde 32 37

Vétérinaires 02 35 91 03 16

Samu	**15**
Police	**17**
Pompiers	**18**
Toutes urgences	**112**

Numéro prioritaire sur les téléphones portables vers pompiers ou samu

Police Municipale de Proximité : 06 34 54 59 65

Urgences pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**
Alerter les secours par SMS ou Fax - 24h/24, 7jrs/7

Samu social **115**
N° gratuit depuis un poste fixe - 24h/24, 7jrs/7

Centre anti-poison **02 35 88 44 00**
Hôpital Charles Nicolle

Centre médico-social **02 35 75 16 35**
17, rue de l'Eglise - Maromme

Croix-Rouge écoute **0 800 858 858**
N° gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 22h - Sam. et dim. 12h à 18h

Sexualité-Contraception Avortement **0 800 803 803**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe -
Lun. au ven. 9h30 à 19h30 - Sam. 9h30 à 12h30

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés **3977**
Violences conjugales **3919**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au sam. 8h à 22h - Fériés 10h à 20h

S.O.S. Viol femmes **0 800 05 95 95**
N° Vert gratuit depuis un poste fixe
Lun. au ven. 10h à 19h

Fil Santé jeunes **0 800 235 236**
N° gratuit depuis un poste fixe - 7jrs/7 9h à 23h

Allo Enfance maltraitée **119**
N° gratuit et anonyme depuis un poste fixe
24h/24, 7jrs/7

S.O.S. Harcèlement à l'école **0 800 80 70 10**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Lun. au ven. 9h à 21h - Sam. 9h à 13h

Net écoute (Cyber harcèlement) **0 800 200 000**
N° Vert national, gratuit, anonyme et confidentiel
Lun. au ven. 9h à 19h

Discriminations raciales **0 810 005 000**
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Drogues, alcool, tabac info service **0 810 23 13 13**

Radicalisation
Stop-djihadisme.gouv.fr **0 800 005 696**

Les Tribunes

(Obligation prévue par la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité).
Les propos publiés ci-contre le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la Majorité Rassemblée

(PS - EELV - DVG - Ensemble)

La recrudescence de l'épidémie de Covid-19 nous impose, une nouvelle fois, de redoubler nos efforts et de rester plus vigilants que jamais. Depuis le début de cette crise sanitaire, la Majorité a concentré ses actions autour de la prévention par la mise en place de nombreuses campagnes d'informations mais aussi un soutien sans faille envers les publics fragiles et un accompagnement au maintien des activités. Les élus continuent de rester attentifs à tous, à promouvoir les gestes barrières et à appeler le plus grand nombre à se faire vacciner. C'est, ensemble et solidaires, en nous protégeant et en protégeant les autres, que nous pourrons endiguer cette épidémie.

Groupe d'opposition «Agir pour Maromme»

(LR- UDI)

Dans la dernière tribune la majorité municipale à mis en avant L'Excellente santé financière de notre ville tel que présenté au débat d'orientation budgétaire.

Notons toutefois que l'état de certains bâtiments municipaux dont une école reste préoccupant ce qui a obligé en catastrophe la ville à la fermer et accueillir les enfants dans des préfabriqués et cela pour un certain temps.Une pensée également pour nos Assistantes maternelles agrées, largement affectées par la pandémie et l'arrivée de nombreuses crèches sur Maromme qui situées hors des quartiers n'ont pas à subir les conséquences des incivilités impactant leur cadre de vie.

Nous restons à votre écoute sur agirpourmaromme76@gmail.com

MAROMME

MAROMME GLACÉE



PATINOIRE

DU 16 AU 22 DECEMBRE 2021

PLACE JEAN JAURÈS

ENTRÉE GRATUITE

PASSAGE DU PÈRE NOËL LE SAMEDI 18 DÉCEMBRE